

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU LUNDI 04 OCTOBRE 2010

L'an deux mille dix, le lundi quatre octobre à 20 heures 30, le conseil municipal de la ville de ST ANDRE DE CORCY, convoqué le 27 septembre s'est réuni publiquement au lieu habituel de ses séances à la mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre BARON, Maire.

ETAIENT PRESENTS : BORRELLY Jean-Paul, BORROD Simone, COMBE Virginie, COSSU François, DALESSANDRI Cédric, DUMAS Christine, JULIAT Bernard, LACROIX Monique, LEFEVER Claude, LHUILLIER Bernard, LIVENAIIS Michel, MATHIEU Fabrice, PETIT Vincent, TOMATIS Christine, TRIBOLET Joëlle

ABSENTS : MM BROUXEL, DELANGE, FRILLICI, GUIGNARD, GIRARD, MICHEL, OZIL

POUVOIRS : de M OZIL à M LEFEVER, M DELANGE à M BORRELLY, M GIRARD à M COSSU, M MICHEL à Mme LACROIX, M BROUXEL à M DALESSANDRI, M GUIGNARD à M BARON

SECRETAIRE : Mme BORROD

Monsieur le Maire ouvre la séance et demande à l'assemblée si elle a des observations à formuler sur le compte rendu de la séance du 06 septembre 2010 : pas d'observation, le compte rendu est donc approuvé.

Puis Monsieur le Maire donne lecture de l'ordre du jour : Ordre du jour accepté.

CENTRE TECHNIQUE MUNICIPAL

M le Maire informe le conseil municipal du changement de dénomination sociale de l'entreprise PHOTON TECHNOLOGIES attributaire du lot 13 « photovoltaïque » du centre technique municipal. Le conseil municipal prend acte que l'entreprise PHOTON TECHNOLOGIES a pris le nom de « EDF ENR Solaire », sans autre modification en ce qui concerne le marché de travaux du lot 13.

SUBVENTION POUR STELE COMMEMORATIVE DU CAMP DIDIER

M le Maire donne lecture des courriers de M le Maire de Tramoyes et du président de l'amicale des Anciens résistants et du Camp Didier qui informent du projet de réalisation d'une stèle commémorative du Camp Didier dans la forêt du noyer à Tramoyes, lieu même de la formation du Camp Didier. Le coût est de 1 949.24 € ce qui laisse une participation de 130 € par commune. Le conseil municipal accepte de verser une subvention de 130 €.

REVISION DU LOYER DE LA GENDARMERIE

M le Maire demande l'accord du conseil municipal pour l'augmentation du loyer des locaux mis à la disposition de la gendarmerie (logements + locaux de service) tel que proposé par le service France Domaines, à savoir 61 665.17 € par an à compter du 16.09.2010 (au lieu de 56 636 € actuellement).

ACCUEIL DES CIRQUES

Mme Lacroix fait part des nombreuses sollicitations qu'elle reçoit chaque fois qu'un cirque avec animaux s'installe sur la commune, de la part de défenseurs de la cause des animaux et fait circuler un document établi par « Code Animal » qui relate diverses maltraitances subies par ces animaux. Elle demande au conseil s'il souhaite interdire les cirques avec animaux. Toutefois devant les questions qui se posent quant à la légalité et aux moyens juridiques dont disposent une commune pour interdire ce type de manifestation, il est décidé de reporter la question au mois de novembre dans l'attente de précisions.

APPROBATION DE LA MODIFICATION DES STATUTS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES

M Borrelly précise que le conseil communautaire a rendu la base de loisirs et le camping du Moulin à la commune de St Paul de Varax pour des raisons financières maintes fois exposées. De ce fait la Communauté de Communes n'a plus cette compétence dans ses statuts, et chaque commune doit approuver la modification intervenue. Le conseil municipal approuve la modification telle qu'annoncée.

QUESTIONS DIVERSES

M le Maire donne lecture du courrier de Mme Bouffard suite au refus du passage du chemin de l'Hôpital en sens unique. Mme Bouffard regrette cette décision à divers titres : concernant la sécurité : les véhicules roulent très vite, d'où des risques d'accidents pour les randonneurs et les cyclistes, et au titre de la biodiversité : Mme Bouffard souligne la richesse faunistique de ce territoire envié par les citadins qui viennent nombreux dans ce secteur.

Mme Dumas remercie la mairie pour le renouvellement d'une partie du mobilier de l'école maternelle. Mme Lacroix précise qu'à l'école primaire aussi de nouveaux meubles ont été acquis ainsi qu'à la cantine. Mme Tribolet joint ses remerciements à ceux de Mme Dumas.

Mme Lacroix annonce le démarrage de la campagne de dépistage du cancer du sein « octobre rose ». Elle relate la visite des locaux techniques et de la mairie par le conseil municipal d'enfants, ceux-ci ont été très intéressés.

Il est décidé d'écrire au Conseil Général suite à la réfection de l'enrobé de la rue du Mont Blanc en lui demandant de balayer les gravillons restés sur place.

M Juliat informe que les travaux à l'église se terminent, que le chantier du centre technique municipal débute.

M Petit rend compte du déroulement de la réunion de concertation qui a eu lieu pour l'aménagement du centre du village et de l'intervention des riverains inquiets sur les nuisances susceptibles d'être provoquées par la circulation et le vis-à-vis, des questions sur la nécessité de créer des commerces à cet endroit, et l'intervention de l'un des propriétaires annonçant qu'il ne vendra qu'au prix fort.

En ce qui concerne la révision du PLU, M Petit annonce qu'une première réunion aura lieu avec l'urbaniste le 2 novembre à 20 H 30 et une deuxième en présence du chargé de mission du SCOT le 16 novembre à 18 H. M Petit précise qu'il y a lieu de constituer une commission pour cette révision en attirant l'attention sur le fait qu'il est souhaitable d'être disponible et de suivre régulièrement l'avancement de la révision en prenant en compte que les réunions se tiendront toutes les 5 à 6 semaines sur une période d'environ 2 ans, et que 5 à 6 réunions auront lieu en journée lorsque la présence des services sera nécessaire. Il demande aux personnes intéressées de se faire connaître avant la mi-octobre.

Il donne connaissance d'un projet d'immeuble à l'angle de la Place de la Croix Blanche, sur la rue du Mont Blanc et jusqu'à la route de Tramoyes : des questions sont d'ores et déjà soulevées quant aux problèmes de stationnement inévitables vu l'emplacement, et le problème d'accès, il est décidé de solliciter dès à présent l'avis du Conseil Général sur l'accès envisagé.

M Petit annonce ensuite que le projet de Dynacité avance, une commission technique s'est réunie pour étudier anonymement les 3 projets avant le choix définitif par le jury le 21 octobre 2010.

M Petit interroge sur le projet de déchetterie de la communauté de communes qui a suscité quelques questions et désaccords lors du dernier conseil communautaire : M Borrelly explique que le choix a été fait de construire dans l'enceinte de la nouvelle déchetterie de Villars, les locaux techniques (qui étaient à la base de St Paul auparavant) et les locaux administratifs (le loyer payé actuellement à la commune de Villars d'environ 2000 € mensuel, serait vite amorti) il précise que le personnel a donné son accord pour que les locaux soient construits au-dessus des ateliers. L'exposé du projet ayant été un peu maladroit, a effectivement suscité quelques réactions, mais le projet a été accepté à la majorité des voix. M Borrelly précise que lorsque cette déchetterie sera en service, il sera procédé à la mise aux normes de celle de St André de Corcy.

Séance levée à 22 h 30.

La Secrétaire de séance,

Le Maire,